

> Intitulé de l'emploi

Psychologue du travail

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le psychologue du travail participe au processus de recrutement (évaluation, sélection, intégration...). Il analyse et participe à la prévention des pathologies liées au travail et aide à la gestion et à la résolution des conflits interpersonnels ou collectifs. Il facilite l'intégration des agents et participe aux procédures de reclassement internes et/ou à la définition de parcours de formation.

> Activités principales

- Analyse du savoir-être et des motivations dans le cadre des procédures de recrutement
- Participation à la prévention et à la prise en charge des risques et des pathologies professionnels (stress, alcoolisme...)
- Assistance aux responsables des ressources humaines (RH) dans l'accompagnement des réintégrations (suite à des absences de longue durée) ou des reclassements professionnels
- Soutien, par la parole et l'écoute, à la résolution des conflits au sein des équipes
- Évaluation des capacités des individus dans l'entreprise et le suivi d'une formation selon leurs objectifs professionnels

> Compétences requises

Savoir :

- Psychologie du travail
- Tests d'évaluation psychologique
- Droit du travail
- Techniques de communication
- Techniques d'analyse des comportements
- Fonctionnement de la collectivité et statuts de la fonction publique
- Missions de la médecine professionnelle

Savoir-faire :

- Utiliser les techniques d'information et de documentation (classiques ou sur supports informatisés)
- Écouter et respecter les projets des agents
- Analyser et synthétiser les situations
- S'adapter à des publics variés pour établir un dialogue
- Activer les motivations des individus
- Animer une réunion

• Comportements professionnels

- Empathie
- Sens de la communication et de l'écoute
- Neutralité
- Sens de l'observation et de l'analyse
- Rigueur morale et déontologie
- Autonomie

> Conditions particulières d'exercice

- Possession du titre de psychologue
- Strict respect de la confidentialité

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois

- Consultant emploi/formation